

N°19

Mars 2010

LOU BECAN

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Le Mot du Maire

La communication, parfois décriée, n'en demeure pas moins un élément essentiel de l'action d'un conseil municipal. Vos attentes sont réelles si on en juge par le nombre d'entre vous qui vous enquêriez de l'arrivée de la prochaine parution de votre bulletin municipal. Le voici donc! Avec ce nouveau numéro de *Lou Becan*, découvrez une nouvelle maquette puisque l'équipe de rédaction a souhaité moderniser la présentation. Nouveau numéro et nouvelle maquette donc au service d'une nouvelle ambition puisque désormais la parution de *Lou Becan* sera trimestrielle afin notamment d'être un outil efficace au service des associations de notre commune; elles trouveront ainsi un moyen de pouvoir communiquer régulièrement au sujet de leurs activités et surtout de pouvoir annoncer leurs manifestations et autres activités à venir. Nous souhaitons plus que jamais que cet outil soit au service du village et de toutes celles et ceux qui le font vivre. Pour la municipalité, l'enjeu est évidemment aussi de pouvoir communiquer et expliquer les décisions que nous sommes amenés à prendre, dans un souci de transparence. Nous essayons à chaque fois de broser le tableau le plus complet possible du travail réalisé par les élus. Par ailleurs, le site Internet, stjulienvercors.fr est désormais accessible même s'il reste à le faire vivre et à l'étoffer. Ici aussi notre ambition est double : rendre accessibles de nombreuses informations de la vie municipale (compte-rendus...) et promouvoir les atouts de Saint-Julien, notamment auprès des touristes et de potentiels futurs habitants. Le choix d'un logo (ci-contre), élément visuel dont dispose la plupart des communes, concourt également de cette volonté de faire émerger Saint-Julien et ses atouts au regard de l'extérieur. Tous ensemble, élus, acteurs économiques, associations et habitants, oeuvrons donc pour le dynamisme de notre commune!

Pierre-Louis Fillet, maire



SOMMAIRE

● Infos municipales

- Echo du conseil page 2
- Dossier Accessibilité page 11

● La vie du village

- Ca s'est passé ici page 13
- La préhistoire page 15
- Les associations page 18
- Agenda page 21
- St-Julien à La une page 22
- Alphouse page 23
- Infos diverses page 24

ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, les principales décisions prises au cours du semestre écoulé, notamment lors des réunions des quatre conseils municipaux des mois de septembre à décembre. Les décisions sont classées par thème.

URBANISME

✓ URBANISATION DE LA MADONE ET LA PRETTE

Depuis le classement en zone constructible de terrains à la Madone et la Prette lors de l'entrée en vigueur de la carte communale en 2007, le conseil municipal travaille à la planification de l'urbanisation obligatoire de ces zones. Compte tenu de l'importance de ces travaux, les élus essayent de trouver la solution la moins onéreuse et d'optimiser les dépenses en terme de terrains desservis. Voici déjà les premières pistes :

Pour la Prette Sud : il faut électrifier les terrains constructibles pour lesquels des certificats d'urbanisme ont été accordés. La dernière estimation fiable du SDED fait état d'un montant de dépense de 21 293€ pour la commune concernant l'électrification et de 8 000€ pour la télécommunication.

Pour la Prette Nord et la Madone: il faut prévoir l'électrification et la desserte en eau. Les premiers devis font état d'une charge communale de 136 811 € pour l'électricité, de 26 363 € pour les télécommunications, de 22 389 € ou de 25 967 € pour la desserte en eau (selon les tracés, devis SARL Blanc)

et d'environ 30 000€ pour la voirie. Pour ce secteur, il est en outre urgent de prévoir un renforcement du réseau électrique, les riverains évoquant des baisses régulières de tension (un courrier collectif a été signé par tous les habitants).

Les élus ont envisagé une électrification globale de ces deux secteurs et le renforcement demandé au hameau des Chaberts. Mais devant la difficulté d'obtenir des estimations fiables, les délais qui risquaient d'être considérablement rallongés, la nécessité de trouver rapidement une solution et à priori une charge financière globale équivalente, les élus ont décidé de lancer dans un premier temps l'électrification, indépendamment des autres secteurs.

Rappelons que l'instauration de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) permettra de répercuter sur les personnes déposant des permis une partie de ces coûts.

Un bilan complet vous sera présenté dans un prochain numéro.

l'étude. Une première proposition a été faite, à travers les champs situés entre Picot et les Chaberts ; l'impact paysager de cette solution étant trop important, une autre solution est envisagée : elle consistera en la pose d'un transformateur au terrain de tennis, en bord de route puis une desserte en aérien sur les supports existants. L'estimation n'a pas encore été fournie mais ce sera sans doute la solution retenue ; cela permettra en outre d'avoir un point électrique à proximité de l'aire de pique-nique et du tennis, ce qui peut être un atout pour des aménagements futurs. C'est aussi depuis ce transformateur que pourrait être renforcé le secteur de la Madone (hypothèse).

✓ CARTE COMMUNALE

Monsieur et Madame Repellin Jean demandent l'annulation de la carte communale et des décisions du conseil municipal de Saint-Julien et du Préfet de la Drôme en 2007. La commune a donc dû faire appel à un

✓ RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE AUX CHABERTS

Jean-Maurice Roche a formulé une demande de renforcement électrique de son habitation. Des problèmes de puissance ayant été constatés par Energie-SDED, les techniciens ont lancé



Hameau Les Chaberts



FOCUS

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ

**PC Vernissac, résidence principale au lotissement communal

REFUSE

**PC Boudersa - Fillet, résidence principale à La Madone.

Motif : absence de réseaux

EN COURS

** PC Bouveron-Le Moigne, résidence principale à La Prette

** PC Leclercq, résidence secondaire à La Prette

DÉCLARATION PRÉALABLE

** DP Faure Andronic, garage

**DP Berthuin Joël, réfection fa-

çades et toiture

**DP Glénat Gérard, panneaux photovoltaïques en toiture

**DP Coulondre, pose de velux

**DP Gaillard Thierry, division parcellaire

**DP Rivassoux, piscine, garage

**REFUS : DP Borelli, création 5 chalets et plan d'eau aux Granges.

Motif : terrain non constructible.

CERTIFICAT D'URBANISME

** Gaillard Thierry (La Prette)

** Audemard Denise (lotissement)

**Veyret Gabriel (La Prette)

** REFUS : Drogue Jean-Noël (Les Combettes). Absence d'eau.

avocat par l'intermédiaire de son assurance juridique (SMACL) qui nous propose de désigner Me Laurence Ligas-Raymond, avocate à Grenoble pour défendre les intérêts de la commune. Un mémoire en défense a été approuvé. Le maire est autorisé à ester en justice dans le cadre de ce procès.

Raymonde Roi informe le conseil municipal de sa demande de classement en zone constructible d'une de ses parcelles aux Janis, au motif que celle-ci se trouve en continuité du bâti existant et desservie par la voirie et les réseaux. Cette demande sera examinée lors de la prochaine révision de la carte communale.

ÉCOLE

✓ ATSEM

Pour remplacer Christine Vignon, ATSEM titulaire en disponibilité pour un an, Cécile Maréchal a été recrutée dans le cadre d'un contrat de 10 mois d'une durée hebdomadaire de 24 heures pour l'année scolaire 2009-2010. Elle est éligible à un contrat aidé CAE à hauteur de 90% ce qui signifie que 90% de son salaire sont remboursés par l'Etat. Les 76€ de prime annuelle pour la prise en charge du lavage du linge de l'école par les ATSEM lui ont été accordés.

✓ PÉRISCOLAIRE

En dépit d'un bilan de l'année scolaire 2008-2009 mitigé (une fréquen-

tation en deçà des attentes - une moyenne de 4 enfants par soir) mais avec un poids financier limité grâce au contrat aidé à hauteur de 65%, les élus ont souhaité maintenir ce service, important pour l'attractivité de notre commune. Plusieurs éléments nouveaux sont à prendre en compte:

*Suite au développement des contrats aidés décidé par l'État, Myriam Audeyer bénéficie désormais d'un contrat aidé à hauteur de 90%. La charge salariale étant donc réduite, il a été décidé de ramener de 2,20€ à 2€ le coût horaire pour les parents.

*Les personnes recrutées dans le cadre de CAE doivent par ailleurs pouvoir bénéficier d'une formation rémunérée par l'employeur. Myriam Audeyer souhaiterait obtenir son CAP Petite Enfance par une validation des acquis. Cette formation est assurée par le GRETA de Grenoble, pour un coût de 915 €. Elle s'effectuera les mercredis, hors temps de travail.

*Plusieurs dispositions sont prises afin de faciliter et de développer l'utilisation du service par les parents pour accroître la fréquentation :

- les parents sont autorisés à régler ces heures grâce au dispositif de Chèque Emplois Service Universel. Des carnets prépayés ont été envoyés par la CAF aux parents bénéficiaires. Une commission de 1,03% à 1,70% est retenue pour chaque règlement.

- les élus ont décidé de répondre aux difficultés des parents ayant des enfants scolarisés dans les deux écoles et ne pouvant pas être simultanément aux deux sorties scolaires à 11h30 et 16h30. Afin de ne pas laisser les enfants livrés à eux-mêmes, un tarif pour 15 minutes est créé, de 11h30 à 11h45 et de 16h30 à 16h45, pour 50 centimes. Les enfants seront pris en charge par le personnel du périscolaire et de la cantine. Une inscription préalable est nécessaire.

CHIFFRES-CLÉF

LE PÉRISCOLAIRE

- ▶ BILAN SEPTEMBRE - JANVIER
687 heures d'accueil effectuées soit une hausse de 40% par rapport à l'année dernière
- ▶ TARIF HORAIRE DE 2€
- ▶ ACCUEIL A SAINT-MARTIN PAR MYRIAM AUDEYER
- ▶ CONTRAT AIDE (CAE) A HAUTEUR DE 90%

- il est aussi décidé que les collégiens de nos deux communes que les parents ne peuvent récupérer à l'arrivée du transport scolaire, vers 18h, pourront être accueillis par le service de garderie périscolaire de 18h à 18h30, contre paiement des heures.

✓ CANTINE

Un appel d'offres a été lancé afin de recruter un nouveau fournisseur pour la cantine scolaire pour l'année 2009-2010. Le Café Brochier a souhaité arrêter sa prestation. Deux prestataires ont répondu : le nouvel Hôtel du Vercors de Saint-Martin et le centre de loisirs de la Matrassière de Saint-Julien : après étude des offres, la commission intercommunale a décidé de retenir le nouveau restaurateur de Saint-Martin, Monsieur Kabche pour un prix de repas fixé à 3,80€. En conséquence, le prix du repas, charges comprises, s'élèvera à 9,40 €, dont 4,50 € à charge des parents d'élèves. La participation des deux communes s'élève donc à 4,90 € par repas (charges variables en fonction du nombre d'enfants).

✓ SIVOS

Un groupe d'élus de Saint-Julien et Saint-Martin a été mis en place afin d'étudier les pos-

sibilités de création d'un SIVOS pour faciliter le fonctionnement et aller plus loin dans les décisions collectives concernant l'école et les activités qui y sont liées (cantine, périscolaire...).

VOIRIE-CHEMIN

✓ CHEMIN AUX ORCETS

Suite à un différend entre des promoteurs et des riverains du hameau des Orcets, dont la mairie a été informée par courrier, il a été demandé que le chemin soit déclassé. Il s'agit du chemin rural filant au nord du hameau des Orcets qui arrive sur la route départementale; il n'aurait aucun débouché et serait impraticable. La demande des riverains, Andrée Faure, Jean Audemard et René Rimet, est étudiée par la commission; le déclassement serait proposé dans l'enquête générale lancée en 2010 sur les classements et déclassements des voies et chemins communaux.

✓ PROGRAMME VOIRIE

Les élus et les services de la DDE de Die ont étudié un programme de travaux de voirie pour 2010. Il s'agirait notamment de la réfection de la route communale des Domarières. L'estimation varie de 3 500€ pour un revêtement bicouche à 14 085€ pour l'option enrobé. D'autres petits travaux sont à envisager. Le programme définitif sera validé lors d'un prochain conseil. Ces travaux sont subventionnés dans le cadre de la dotation cantonale de voirie.

✓ DÉNEIGEMENT

Conformément aux dispositions réglementaires, un appel d'offres a été lancé pour le déneigement des voies communales situées au nord de la commune, entre Piache et les Granges. Celui-ci ayant été infructueux, une convention a été signée avec le Département pour que ses services puissent poursuivre ce déneigement.



En hiver, les routes départementales et les routes communales situées au nord de la commune sont déneigées par les services du conseil général (ancienne DDE). Les autres routes communales sont déneigées par l'entreprise Blanc avec qui la commune a passé un contrat de 5 ans (échéance 2011). Ci-dessus, l'entreprise Blanc au hameau des Chaberts



La fontaine communale connaît actuellement des problèmes d'approvisionnement en eau. Un raccordement au réseau d'eau potable est envisagé.

✓ DIVERS

Dispense de pénalités de retard pour l'entreprise EUROVIA qui a effectué le goudronnage de la route entre la mairie et le lotissement (1 jour de retard du fait d'une demande supplémentaire de la commune - le goudronnage de l'entrée du cimetière).

vraient être partagées entre le maître d'oeuvre (le cabinet Nicot) et l'entreprise. Notre assurance a été saisie.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

E AU-ASSAINISSEMENT

✓ RÉSERVOIR ORCETS

Contrairement à ce que nous indiquions dans le précédent numéro, les fuites constatées seraient assez récentes aux dires des riverains. Une cabine que personne ne connaissait a été découverte. De l'eau s'y écoule. Le nécessaire sera fait aux beaux jours pour vérifier la destination de ces eaux.

✓ RACCORDEMENTS

Il est rappelé que tous les raccordements au réseau d'assainissement collectif doivent être réalisés avant fin 2010.

✓ SCIALETS A LA STATION

Suite à la formation de deux scialets sous un des filtres à sable de la station d'épuration, une réunion d'expertise a eu lieu début novembre. L'entreprise Eiffage est venue sur place et a coupé les tuyaux, en attente des réparations à envisager. Les responsabilités de-

✓ FONTAINE

Plusieurs solutions ont été cherchées pour régler les problèmes d'absence d'eau. Un devis pour l'inspection vidéo de la conduite a été demandé à l'entreprise Hydrophy. Le coût serait de 900€. Un devis a été demandé à la SARL Blanc pour raccorder directement la fontaine sur le réseau d'eau potable. L'eau s'est remise à couler suite aux dernières pluies, ce qui prouve qu'il y a un problème sur la canalisation (mais nous ne disposons d'aucun plan du tracé) et au niveau de la cabine et du captage. Il faudrait en outre prévoir des travaux sur l'édifice même afin de mettre fin aux fuites à l'arrivée.

✓ LOGEMENTS

Camille et Alexandre Michel, locataires, ont quitté le studio du presbytère à la fin septembre et ont été remplacés par Monsieur François Borel. Ce changement et ce mois de battement ont permis de dresser un état des lieux précis et

une liste de travaux à réaliser. Une partie l'a été (reprise du système d'aération à la fenêtre de la cuisine, ...). Les éléments de cuisine, installés par les précédents locataires, l'entreprise Hydrophy, ont été rachetés à cette dernière pour 150€ (prix d'acquisition neuf de 237€), afin de compléter l'équipement du studio. L'entreprise Lenci de La Chapelle (électricité) a procédé au nettoyage de la VMC et à l'installation d'un radiateur dans la salle de bains. Coût : 406€ HT. Une intervention de Guy Valentin pour régler les problèmes d'infiltration a été effectuée. Le nouveau locataire souhaite utiliser le chauffage au bois.

Dans l'appartement en duplex du 1er étage, au presbytère, un velux qui fuit a été changé par l'entreprise Buisson de Méaudre. Coût : 821 € TTC.

D'autres devis ont été demandés pour ces appartements mais seront réétudiés en 2010 (remplacement de radiateurs...). Un programme prévisionnel de travaux a également été réalisé pour les logements de la mairie.

✓ CHAUFFAGE

A l'heure où la question des économies d'énergie occupe largement l'espace médiatique, les élus ont cherché par différentes actions à optimiser le chauffage des différents bâtiments communaux. A cette fin, Gérard Sardin nous a largement aidés à mieux régler la chaudière et les radiateurs de la mairie et de l'école afin d'optimiser les périodes de chauffage et d'éviter toute dépense inutile.

REPERES

LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

- ▶ CHAUDIERE A FIOUL pour tous les locaux du bâtiment de la mairie (école, crèche, appartements, salle de réunion...), la salle des fêtes et l'ancienne poste (avec le logement)
- ▶ RADIATEURS ELECTRIQUES dans les logements de l'ancienne cure
- ▶ 12 655 litres de fioul consommés en 2008 (une partie refacturée)
- ▶ 6 404€ payés en 2009 (et 11673€ en 2008), une baisse de plus de 45%
- ▶ ENTRETIEN ANNUEL confié à l'entreprise Rodiatherm. Forfait de 406€ HT annuels.

Un grand merci à Gérard Sardin pour l'aide qu'il nous a apportée dans la régulation du chauffage des bâtiments communaux.

Nous recherchons toujours une solution efficace pour régler les difficultés de chauffage dans la salle de réunion où se réunissent notamment les aînés de notre commune. Le problème semble venir de la configuration actuelle de la salle et son règlement nécessiterait des travaux importants. Des solutions provisoires sont en cours d'essai. Un pro-

gramme de travaux est à l'étude.

Afin de régler définitivement les dysfonctionnements liés au chauffage de l'école (très forte hausse ou arrêt total en fonction des variations extérieures de températures), des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. L'entreprise Rodiatherm a été retenue et les travaux ont été réalisés. Ils ont enfin apporté une solution à ce problème. Coût : 1 466€.

C'est également cette entreprise qui a été retenue pour l'entretien annuel des systèmes de chauffage des différents bâtiments communaux. Forfait de 406,64€ HT annuel, avec un dépannage gratuit (hors pièces). Ces prestations sont largement inférieures à celles de l'entreprise EURO THERM qui intervenait auparavant.

Par ailleurs des vannes thermostatiques à la mairie, à l'école dans les appartements et les salles de réunion ont été installées par Guy Valentin. Coût : 1 303€ TTC.

✓ ÉGLISE

Les travaux commandés par l'association Saint-Blaise (changement de la fenêtre de la sacristie, bois pour le changement des abats-son) ont été payés par la commune. L'association a en retour fait un don à la commune couvrant le montant exact de ceux-ci. Elle a par ailleurs contacté, à ses frais, un architecte afin d'évoquer les travaux nécessaires pour la consolidation du clocher.

✓ SALLE DES FÊTES

Conscients des difficultés rencontrées par certaines personnes

pour utiliser les deux toilettes de la salle des fêtes (qui sont des toilettes «à la turque»), Guy Valentin a procédé au remplacement d'un d'entre eux par un toilette classique avec siège. Coût : 268 € TTC (hors travaux de démolition, de maçonnerie et de faïence réalisés par l'agent technique).

✓ WC PUBLICS

Emmanuel Largot et Nadège Blanc ont bénévolement réalisé des travaux de repose de la faïence dans les WC publics ; celle-ci était en effet endommagée et des pans entiers sont tombés. Un grand merci à eux.

Il y a par ailleurs des problèmes récurrents d'écoulement depuis le raccordement au nouveau réseau effectué lors des travaux d'assainissement du village. Les élus ont été obligés de les fermer pour l'hiver, ceux-ci étant complètement bouchés. Ils seront réouverts au public le plus rapidement possible, après des travaux de modification du branchement.

✓ LOCATION DES SALLES

Les conditions d'occupation et de location de la salle de réunion et de la salle des fêtes ont été mises à plat afin de définir les tarifs, les personnes concernées et les gra-



La salle de réunion

tuités accordées. Il n'existe actuellement aucun règlement pour la salle de réunion.

✓ CIMETIÈRE

Les marronniers de l'entrée du cimetière seront taillés et nettoyés à l'intérieur au printemps. L'entreprise Taille Pro interviendra pour 670€ TTC. Les élus ont en outre décidé de faire couper 3 des 5 sapins situés de part et d'autre de l'entrée du cimetière. Ceux-ci sont en effet malades et abîmés. Jean-Noël Droque se chargera de ce travail. Un bac à compost, prêté par la Communauté des Communes a été posé à l'entrée du cimetière et recueille les déchets végétaux.

✓ BASCULE COMMUNALE

Les élus, soucieux de préserver cet élément du patrimoine, ont décidé d'interdire le stationnement sur celle-ci afin de protéger les éléments de pesage et d'en faciliter l'accès pour les personnes souhaitant l'utiliser. D'éventuels travaux de vérification et de réglage seront étudiés l'année prochaine. La Société Valentinoise de Pesage demande 240€ pour venir établir un devis précisant l'état de la bascule et les travaux à réaliser. Le plateau de pesée devrait être ramené au niveau de l'encadrement en béton.

T TRAVERSÉE DU VILLAGE

✓ AMENDES DE POLICE

Chaque année, l'Etat reverse au canton une somme proportionnelle au montant des contraven-



Une partie de ces arbres situés à l'entrée du cimetière vont devoir être coupés au printemps. Les élus vont par ailleurs commencer à travailler sur l'extension du cimetière car il ne reste presque plus de concessions disponibles. Le cimetière existe depuis 1860 à cet emplacement. Il se trouvait, avant cette date, autour de l'église, comme traditionnellement.

tions émises sur le territoire. La somme est répartie entre les 5 communes. Elle doit servir à financer des travaux de sécurité routière. Une somme de 2000 € a été attribuée à la commune de Saint Julien pour l'année 2009. Les élus ont décidé d'acquérir du mobilier urbain, de la peinture et différents panneaux de signalisation routière. Montant de la facture : 2 537,91€ TTC.

S SPORT

✓ TARIFS SKI DE FOND

Le conseil municipal a approuvé

les tarifs des redevances d'accès aux pistes de ski de fond proposés par le Conseil général de la Drôme, pour la saison 2009-2010, sur le domaine skiable d'Herbouilly.

✓ TENNIS

Le conseil municipal remercie Gisèle Berthuin qui a fait don à la commune d'un nouveau filet pour le court de tennis. Il sera installé à la saison prochaine.

✓ AIRE DE PIQUE-NIQUE

Plusieurs élus de Saint-Julien souhaitent faire des propositions pour l'aménagement de l'aire de pique-nique ; elles seront transmises à la Communauté des Communes du Vercors qui

gère ces espaces. Un programme est présenté au conseil municipal : transfert des poubelles à l'entrée, en contrebas de la route départementale, avec dissimulation des bacs à ordures au moyen de panneaux bois ; destruction de l'actuel container en ferraille ; meilleur entretien du jeu de boules (apport de sable) ; réalisation de massifs de fleurs sur le site ; installation de jeux pour enfants et de coins feux ; remplacement des toilettes classiques par des toilettes sèches ; installation de bancs ; amélioration du parking. Il conviendrait aussi d'apporter du gravier pour combler les trous et les flaques aux abords de l'actuel emplacement des containers poubelle.

✓ SKATEBOARD

Deux enfants du village demandent s'il serait possible de créer une petite piste de skate-board, ou simplement un petit tremplin, car ils ne savent où pratiquer leur sport. La proposition sera faite à la CCV d'inclure cet espace dans le projet d'aménagement global de l'aire de pique-nique tel que décrit plus haut.

LOTISSEMENT

✓ DERNIERS TRAVAUX

La réception des travaux maintenant achevés, a eu lieu le 23 juillet 2009. La commune a fait réaliser des travaux de consolidation du mur arrière de la propriété Morfin, située en limite du terrain du lotissement, afin d'éviter tout éboulement. Une partie du mur a en effet été affaiblie au niveau de ses fondations lors des travaux. Monsieur Morfin s'est engagé à solutionner rapidement les problèmes de ruissellement de ses eaux pluviales.

✓ COMMERCIALISATION

Deux lots ont déjà été vendus, à Madame et Monsieur Vernissac ainsi qu'à Madame Morot-Sir et Monsieur Pin. Un panneau a été réalisé et placé à l'entrée nord du village pour rappeler l'existence de terrains à vendre. Un dossier informatif sera réalisé par la mairie pour une communication par mail. Plusieurs personnes ont contacté la mairie sans que cela n'aboutisse. L'inauguration officielle aura lieu au printemps. Il faudra installer 6 boîtes aux lettres en métal sous un abri en tuiles. A proximité

de celles-ci, sera aussi implantée une enseigne en fer forgé précisant le nom du lotissement «LES FORILLES». L'entreprise Bourguignon de Bourg-de-Péage a fourni les lettres (coût : 151€ TTC).

CRÈCHE

✓ SOUS-COMPTEUR

Le conseil municipal a décidé l'installation d'un sous compteur permettant de connaître précisément les dépenses d'électricité de la crèche, en vue de leur facturation exacte à l'association Les Vercoquins (et non plus partir sur le principe de forfait annuel). C'est l'entreprise Lenci de la Chapelle qui a procédé à cette installation. Coût : 574€ TTC.

✓ LITIGE SUR LES MURS

Suite au litige opposant la commune au maître d'œuvre, M. Daoudi et à l'entreprise Thomasset, sur la non-conformité des travaux effectués à la crèche, un accord a été trouvé, suite à l'intervention des assurances. Le revêtement des murs jugé trop rugueux a été repris par l'entreprise Thomasset, à

ses frais, sur une hauteur de 1,50 mètres. Sur cette bande, l'enduit en gouttelettes a été retiré et le mur ainsi lissé repeint. A la suite de cette réalisation, toutes les factures non encore réglées l'ont été par la commune. Le maître d'œuvre a effectué une visite des locaux le 5 décembre 2009. Quelques désordres restent à régler concernant de petits détails.

C.C.A.S.

✓ REPAS DE NOËL

Les membres du CCAS - à savoir 10 personnes dont la moitié seulement d'élus - ont décidé d'offrir un repas de Noël aux aînés de Saint-Julien âgés de plus de 70ans. Ce repas a été organisé au Café Brochier le 6 décembre. Le service a été effectué par des élues qui ont également payé leur repas. Les personnes n'ayant pas souhaité y participer ont reçu un petit colis en complément. Pour les deux personnes inscrites au repas mais qui n'ont pu s'y rendre pour des raisons de santé avérées, le repas commandé a été finalement livré à leur domicile.

COMMUNICATION

✓ LOGO

Le logo de la commune a été réalisé par l'entreprise ATRAIT de Saint-Martin. Ce logo reprend la

perspective de la gorge et fait apparaître le village. Le coût de la conception s'est élevé à 720€ HT d'investissement.

✓ SITE INTERNET

Le site Internet stjulienvercors.fr est désormais opérationnel même s'il reste désormais aux élus et autres bonnes volontés à l'alimenter et à remplir les différentes rubriques.



C'est la perspective de la gorge, élément paysager d'importance à Saint-Julien qui a été retenu pour élaborer le logo de la commune. Celui-ci figurera sur tous les documents de la commune.

GRANGE MARCON

✓ DEMANDE DE TERRAIN

La commune a exprimé son souhait d'acquérir la grange Marcon, entre la mairie et l'ancienne Poste, et les terrains attenants. La succession Marcon n'ayant pas encore été réglée, Maître Diéval n'est toujours pas en mesure d'apporter une réponse à l'offre des élus. Malgré tout, Joël Berthuin et Gérard Sardin, qui possèdent des ter-



rains jouxtant ceux de la succession Marcon, ont informé la mairie de leur souhait de pouvoir acquérir une bande de terre pour agrandir leur terrain. Les élus déclarent ne pas y être opposés dans le principe mais ne peuvent s'engager sur une contenance tant qu'ils ne maîtrisent rien. Une proposition sera faite une fois finalisés les projets communaux de valorisation de cet espace.

CULTURE

✓ RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES 2010

Plusieurs élus travaillent actuellement avec Ronald Hubscher sur un projet de rencontres cinématographiques, qui se dérouleront à Saint-Julien les 4, 5 et 6 août 2010.

Ce projet se donne pour objet de susciter une réflexion autour du thème de la ruralité. Comment le cinéma français et étranger a-t-il représenté le monde rural depuis plus d'un demi-siècle ?

Le programme comprend une alternance de projection de films et de conférences. La Communauté des Communes du Vercors portera financièrement ce projet. De plus amples renseignements vous seront communi-

qués ultérieurement.

DIVERS

✓ MODIFICATIONS DES STATUTS ACCEPTÉES

- de la Communauté des Communes du Vercors
- du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) pour accepter l'adhésion de la ville de Valence et l'intégration individuelle des 12 communes du Royans
- du Parc Naturel Régional du Vercors pour intégrer comme ville porte la ville de Vinay

✓ SUPPRESSION DE LA REGIE DES SACS POUBELLE

Inutilisée depuis de nombreuses années

✓ RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE

Les élus poursuivent leur travail avec l'architecte Laurent Trollat afin de créer deux logements dans les locaux de l'ancienne poste. L'Avant Projet Définitif sera bientôt validé. Un dossier complet sur ce projet figurera dans le prochain numéro de *Lou Becan*

✓ FIBRE OPTIQUE

Cet automne, des travaux financés par ADTIM (elle-même émanation des conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche), ont permis le déploiement de la fibre optique sur la commune. Il ne s'agit que d'une «colonne vertébrale», les raccordements individuels dépendant maintenant des



FOCUS

L'ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Depuis le début du mois de janvier, le secrétariat de mairie connaît une nouvelle organisation.

Le secrétariat est désormais assuré en alternance par deux personnes : Michèle Bonnard et Delphine Grève. C'est la fin du congé maternité de Delphine en janvier qui a entraîné ces changements.

Michèle Bonnard, titulaire d'un temps plein, ne travaillera qu'un mi-temps. Delphine Grève, titulaire d'un mi-temps, reprend son travail sur un contrat à temps partiel, de 21h par semaine.

Cela n'aura aucune incidence sur les horaires d'ouverture.

Afin d'avoir une organisation efficace pour tous, les tâches des deux employées ont été clairement définies

Delphine s'occupe de l'agence postale, de l'accueil et de toutes les formalités administratives (carte d'identité, permis de conduire...), des dossiers bâtiments communaux, eau-assainissement, urbanisme....

Michèle a la charge de la comptabilité, du personnel, de l'école, des gros dossiers d'investissement.

Spatialement, Delphine occupe le bureau du secrétariat de mairie où l'agence postale a été installée. Michèle occupe l'ancien bureau de l'agence postale (à gauche en entrant). Cette partie a été fermée et vitrée. Ce bureau accueille également le bureau du maire, qui n'en avait pas jusqu'alors.

C'est l'entreprise de menuiserie Invernizzi qui a réalisé les travaux. Du nouveau matériel informatique a été acquis en remplacement de l'ancien.

opérateurs. La fibre optique a été installée en micro-tranchée le long de la départementale. Aux Janis, au niveau du répartiteur téléphonique, une armoire a été installée en bord de route pour raccorder les câbles cuivres téléphoniques. Une réception des travaux a eu lieu le 8 décembre : différentes demandes ont été formulées par la commune (remplacement de quilles endommagées, reprise de marquages au sol, remise en état de l'aire de stockage à l'aire de pique-nique...). Ces tranchées sont «garanties 1 an» (affaissement, problème d'enrobé, fuite d'eau liée à la tranchée). Si vous constatez des anomalies, faites remonter l'infor-

mation à la mairie qui contactera A.D.T.I.M.

DERNIERE MINUTE!!

VOIRIE

LA COMMUNE VA REALISER DES TRAVAUX DE VOIRIE. UNE ENTREPRISE SERA RETENUE.

SI VOUS ENVISAGEZ DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT SUR VOS TERRAINS PRIVÉS ET QUE VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE LA PRÉSENCE DE L'ENTREPRISE, FAITES VOUS CONNAÎTRE EN MAIRIE; NOUS VOUS METTRONS EN RELATION AVEC ELLE

L'ACCESSIBILITE MAIRIE

Depuis l'été 2009, la mairie et l'école sont accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce à la construction d'une rampe financée notamment par le Pôle D'Excellence Rurale.

Par Gilles Chazot

Pourquoi une rampe?

Cette réalisation est le résultat d'une obligation légale et d'une opportunité financière.

La loi impose que l'ensemble des bâtiments recevant du public soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une personne handicapée qui

n'aurait pas pu accéder au bureau de vote un jour d'élection aurait pu attaquer la mairie. D'une manière plus générale, il devenait indispensable de rendre ce lieu public accessible à tous, aux personnes âgées avec cannes, aux mamans avec poussettes et à tous ceux qui ont ou auront un jour des difficultés de déplacement.

Les élus ont d'autre part saisi l'opportunité de pouvoir financer cette rampe dans le cadre du pôle d'excellence rurale «Royans-Vercors, une

montagne accessible à tous». Dans le cadre de ce contrat, nous avons tout d'abord pu bénéficier d'un diagnostic sur l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux et des cheminements piétons dans le village. Les deux communautés de communes ont confié cette phase d'étude à la DDE.

FOCUS

LES PÔLES D'EXCELLENCE RURALE

Il s'agit de contrats entre l'État et les territoires sur un thème novateur permettant l'obtention de financements de l'État.



Le Royans et le Vercors ont déposé en 2007 un dossier portant sur l'accessibilité «Royans-Vercors, une montagne accessible à tous». Faisant partie des 50% de dossiers retenus, les deux territoires ont pu financer des projets publics et privés permettant de faciliter l'accessibilité et le déplacement des personnes à mobilité réduite.



Le plus important projet a consisté en la construction de gîtes pour l'accueil de personnes handicapées à Vassieux (portage privé). A Vassieux toujours, un sentier de découverte accessible aux personnes handicapées a été réalisé.

L'Etat a décidé de relancer une nouvelle vague de PER à compter de 2010.

Une obligation légale et une opportunité financière pour la commune de Saint-Julien

Marc Lerouge a ainsi remis son travail avec l'estimation de tous ces éventuels travaux. Après réflexion, les élus ont décidé de lancer la construction de cette rampe afin de pouvoir bénéficier des financements du contrat. Pour ce faire, il fallait engager et achever les travaux avant la fin de l'année 2009

Les travaux

Sur la base du devis estimatif du maître d'oeuvre, une consultation des entreprises a été lancée. Deux d'entre elles ont répondu et c'est la SARL Blanc, moins et mieux disante qui a finalement été retenue. Les contraintes portaient notamment sur la période de réalisation puisqu'il fallait impérativement profiter du mois d'août (fermeture de l'école et de la crèche Les Vercoquins et moindre affluence à la mairie et à l'agence postale). Les travaux ont ainsi été achevés avant la rentrée scolaire de septembre. Les marches d'accès à la mairie ont été démolies et les bancs situés de part et d'autre déposés. La rampe a été construite dans les règles de l'art. Elle dessert l'école et la mairie. Elle a été raccordée aux pentes existantes permettant d'accéder à la salle de réunion et à la crèche. Devant la mairie, un perron plus profond a été construit avec des escaliers situés de part et d'autre. Le nécessaire a été fait pour assurer une

bonne ventilation de la cave. Ne reste maintenant qu'à procéder à l'installation définitive des barrières de protection (obligatoire quand la hauteur de chute excède un mètre) ainsi que des mains-courantes de chaque côté de l'escalier.

Le projet a reçu 33% de subvention du PER ainsi que 25% de dotation globale d'équipement; une demande a été déposée et finalement retenue par les services de l'état. La somme restant à la charge de la commune, une fois déduits les 58% de subventions, est donc de 7 784€.

Financements

Le coût total des travaux se monte à 18 534€ TTC à savoir
* 15 371€ pour la maçonnerie
* 3 163€ pour le mobilier (garde-corps, mains courantes...).

18 534€ de travaux
dont 42% seulement
à charge de la
commune



Les rampes définitives et mains-courantes ont été posées en mars.

L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES / CE QUI DIT LA LOI

La loi du 11 février 2005 affirme le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif) et le droit d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Tous les établissements recevant du public (ERP), privés ou publics, vont devoir s'adapter progressivement pour accueillir les personnes handicapées. Les ERP doivent être rendus accessibles avant le 1er janvier 2015. Par ailleurs, à compter de cette même date, les parties de bâtiment où sont réalisés des travaux de modification sans changement de destination doivent être rendus accessibles. Au 1er janvier 2011 au plus tard, l'ensemble des établissements devra avoir fait l'objet d'un diagnostic des conditions d'accessibilité. Ce document, tenu à la disposition des usagers, doit analyser la situation de l'établissement et décrire la nature des travaux nécessaires pour respecter les obligations d'accessibilité pour 2015.

Par ailleurs, chaque commune doit établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire de la commune. La date butoir initialement prévue était fin 2009.

>> LA VIE AU VILLAGE

CA S'EST PASSE ICI...

Retour en images sur le deuxième semestre écoulé, sur les animations variées qui ont ponctué la vie des habitants, jeunes ou moins jeunes, en diverses occasions...

SEPTEMBRE

Le repas des habitants



Organisé cette année encore par le Comité des Fêtes, le repas des habitants a rassemblé de nombreuses personnes du village même si la météo n'est pas toujours au rendez-vous.



Culture et théâtre

En août, Madame Declerck, qui a une résidence secondaire aux Alberts, a eu la gentillesse de nous proposer des lectures de nouvelles de Guy de Maupassant à la salle de réunion, devant une assistance nombreuse.

En septembre, la Comédie de Valence s'est produite à la salle des fêtes avec un spectacle de théâtre, financé par la Communauté des Communes et organisé par la médiathèque.

En octobre, c'est le Comité des Fêtes qui a proposé aux habitants une pièce de théâtre de la Valentine Compagnie.

Illuminations de Noël

Un grand merci aux bénévoles du Comité des Fêtes qui installent chaque année les illuminations dans le village



DECEMBRE

Matinée boudin



Des bénévoles du Comité des Fêtes, aidés d'un boucher, ont préparé et fait cuire du boudin. Durant toute la matinée, des habitants du Vercors ont pu venir en acheter et partager ensemble un verre de vin chaud



DECEMBRE

Le repas des aînés de la commune



Les aînés de notre commune se sont retrouvés autour d'un repas de Noël offert par le CCAS et servi au Café Brochier par plusieurs élus. Ce fut l'occasion de se retrouver, de discuter un peu, et pour certains, de terminer la journée par une partie de cartes.



Repas de la Saint-Blaise

C'est aussi autour d'un repas que l'Amicale Sportive et le Club des Aînés Ruraux se sont retrouvés le premier dimanche de février pour célébrer la Saint-Blaise, autrefois vogue de Saint-Julien.



UN JOUR DU MOIS DE MAI, IL Y A 8000 ANS....

Porte Avant, Petite Cournouze, Grande Cournouze, Pas des Voûtes, Pas de Charmate, des lieux bien connus des randonneurs, des chasseurs et des forestiers... Pendant des millénaires, le massif qui surplombe la vallée de la Bourne et celle de la Vernaison a fasciné et attiré les hommes. Les chasseurs cueilleurs du mésolithique l'ont parcouru et y ont séjourné à la belle saison. De 1986 à 1992, Pierre Bintz et son équipe ont fouillé l'abri de Charmate et y ont fait des découvertes étonnantes.

Par Jean-Luc Destombes

Petit retour en arrière...



Le groupe d'une dizaine de chasseurs avait quitté la plaine du Royans par le col de Toutes Aures. Ils avaient franchi la Bourne un peu en amont des Chartreux et l'avaient longée un moment à la recherche de nodules de silex (1) que l'on trouvait en rive gauche de la rivière, au pied d'un petit ranc de falaises. Ces silex n'avaient malheureusement pas la qualité de ceux qui affleuraient sur les plateaux plus au sud, mais ils pouvaient néanmoins convenir à certains usages et venaient compléter les nodules récoltés au cours des raids de chasse ou échangés à l'occasion de rencontres avec d'autres groupes. Les chasseurs abordaient maintenant les premières pentes menant au pied de l'imposant escarpement qui dominait la vallée. La forêt composée surtout de chênes, mais aussi d'ormes, de tilleuls, de noisetiers, était dense, presque inextricable par endroits. Vers le sommet de la pente, les arbres (2) s'éclaircirent et ils débouchèrent sur une pente ravinée qui contrastait avec l'épaisse forêt environnante. Chaque année au printemps, les arbres y étaient fauchés par la chute de blocs de glace qui se formaient en hiver à la faveur d'un suintement dans la paroi rocheuse. Le groupe obliqua vers la droite et s'engagea dans le Pas de la Charmate, étroit passage qui

(1) A l'époque où se situe ce « récit », le silex est à la base de très nombreux outils et de toutes les armes de chasse.

L'approvisionnement en nodules de silex était donc un souci majeur pour les groupes de chasseurs.

L'étude comparative des silex au niveau régional permet de déterminer l'origine des silex recueillis dans un site donné. Dans le cas de Charmate, 9% des silex proviennent des falaises qui bordent la Bourne, le reste a une origine plus lointaine : Vercors Nord (Autrans, Méaudre, Sornin, val de Lans), Vercors Sud (Vassieux, Ambel), Haut Diois, démontrant à la fois la mobilité des groupes et l'existence d'échanges entre eux au niveau régional.

(2) L'analyse des pollens (palynologie) et des charbons de bois retrouvés dans les foyers préhistoriques (anthracologie) permet de reconstituer la flore de l'époque. Elle apparaît particulièrement riche et les essences forestières identifiées indiquent l'existence d'un climat tempéré.





permettait de franchir l'escarpement. Lourde-ment chargés, ils avançaient difficilement en longeant le pied d'une

falaise qui menait directement à un vaste abri sous roche, le « ranc de la Fontaine ».

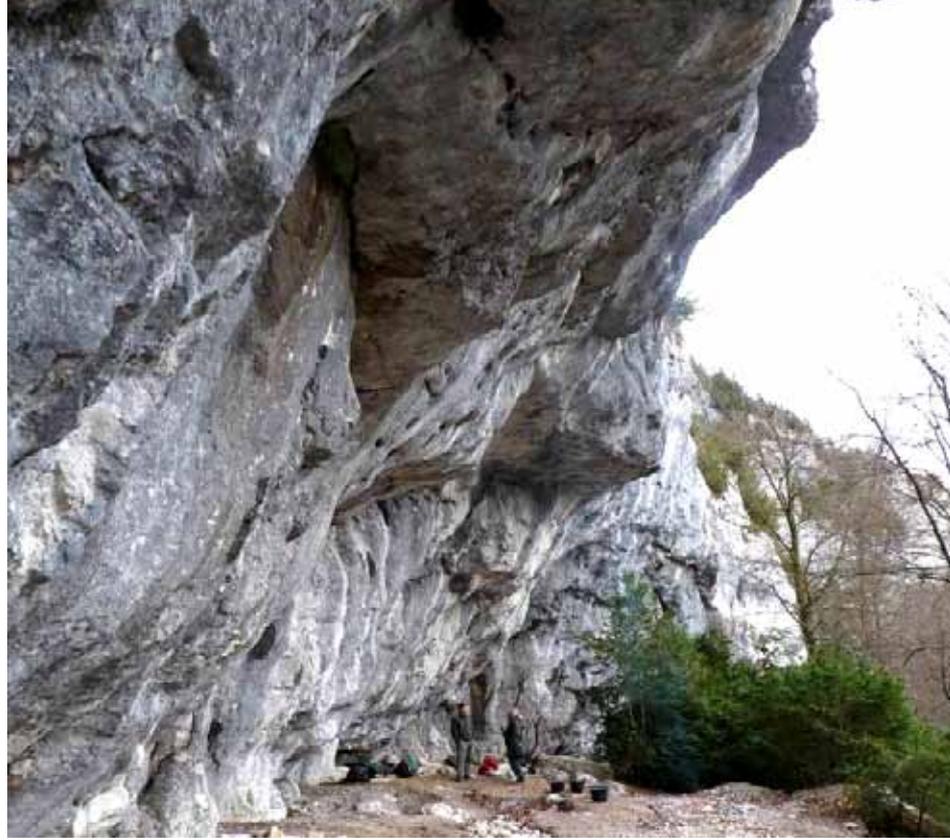
Le site n'était certes pas idéal car il était orienté plein Nord et était battu par la pluie les jours de grand vent. Mais il possédait un atout majeur dans un pays où l'eau est rare, il y avait une source ! Les chasseurs retrouvèrent avec plaisir l'emplacement tel qu'ils l'avaient laissé en septembre (3) dernier quand les premiers froids les avaient avertis qu'il était temps de redescendre dans la plaine.

Les foyers étaient toujours en place. A l'aide d'un foret en bois et d'un archet, ils allumèrent un feu (4) avec le bois sec de l'année précédente. Ils stockèrent des braises dans deux petits foyers (5) situés contre la paroi, à l'endroit le plus sec de l'abri, le seul qui était protégé des infiltrations et des écoulements abondants par temps de pluie.

Un peu à l'écart des foyers, des amoncellements d'ossements (6) témoignaient des chasses des années passées. Si les bouquetins, cerfs, sangliers étaient de loin les animaux les plus chassés, il y avait aussi des restes de chamois, chevreuils, marmottes et même d'ours bruns.

En quelques jours, ils terminèrent l'installation du campement, de simples peaux tendues sur des perches pour se protéger du vent du nord et des gouttières. Profitant d'un temps favorable, ils amassèrent une grande réserve de bois sec car le feu était un élément central de la vie du groupe : chaleur, cuisson des aliments, fumage de la viande, étuvage des colles utilisées pour la fabrication des flèches et des outils, tout dépendait de lui.

Les chasseurs avaient emporté leurs arcs (7) en orme, armes précises et de grande portée,



(3) La dentition des animaux tués dont les restes ont été retrouvés (voir ci-dessous) permet de déterminer leur âge et montre que l'abri était occupé essentiellement de mai à la mi septembre.

(4) Des démonstrations des différentes techniques pour faire du feu sont proposées au Musée de la Préhistoire de Vassieux.

(5) Plusieurs foyers ont été dégagés au cours des fouilles, notamment ces deux foyers soigneusement aménagés.

(6) L'étude des ossements fournit le nom des espèces chassées. A Charmate, à l'époque mésolithique, le bouquetin représente 61% des animaux chassés ; suivent le cerf (18%), le sanglier (13%), le chamois (2%), l'ours brun (1%).

L'étude indique également que les animaux les plus abondants étaient amenés entiers dans l'abri. De nombreuses traces de découpe montrent qu'une partie au moins était consommée dans l'abri. La présence dans le sol de charbon de bois en abondance indique également que de la viande était fumée sur place pour être redescendue dans la vallée.

(7) Vers 8000 ans avant JC l'utilisation de l'arc se généralise. Les armatures des flèches étaient constituées par de très petits silex acérés, de forme géométrique (appelés microlithes), ligaturés et collés à l'extrémité de la hampe. Econome en matière première, la miniaturisation des silex permettait aux chasseurs de s'affranchir de la recherche et du transport de lourds nodules de silex, favorisant ainsi les déplacements à longue distance exigés par la chasse.



faciles à transporter. Dans leurs lourds bagages il y avait aussi des nodules de silex dégrossis, avec lesquels les hommes les plus

experts allaient tailler des silex (8) miniatures, pour la fabrication des flèches. Dès le camp installé, ces derniers se mi-



rent au travail car les chasseurs allaient bientôt partir en expédition et il fallait leur fournir suffisamment de flèches et de quoi réparer celles qui seraient endommagées. Le silex était également utilisé pour fabriquer les outils nécessaires à la découpe des animaux tués. Dans l'abri, un espace spécial était dédié à cet atelier de fabrication.

Taille du silex, fabrication et réparation des flèches, entretien du feu, cueillette de baies comestibles, dépeçage du gibier, séchage et fumage de la viande, les activités (9) n'allaient pas manquer tout au long de l'été, et chacun au sein du groupe devait assumer sa tâche.

Tout était prêt. Demain, les chasseurs allaient lancer des raids vers le sud, vers les alpages (10) moins boisés et plus favorables à la chasse du gros gibier. Emmenant avec eux les équipements de chasse et des tentes de peau, ils suivraient des itinéraires connus des anciens et jalonnés par quelques rares sources. Ils allaient sortir de l'épaisse forêt oppressante et voir enfin la lumière!

Désormais, la vie du groupe et de ceux qui étaient restés dans la vallée allait dépendre largement de la réussite des chasses à venir...

(8) A Charmate plusieurs milliers de microlithes et de déchets de leur fabrication ont ainsi été retrouvés. Par contre aucun racloir, aucun perceur n'a été découvert ce qui implique que la préparation des peaux et la fabrication de vêtements ne se faisaient pas à Charmate. La découverte d'ocre, matériau utilisé entre autres pour la conservation des peaux entre l'abattage et le tannage, semble confirmer ce point.

Le site de Charmate apparaît donc plutôt comme un bivouac sur le chemin des Hauts Plateaux. Mais un bivouac bien connu, utilisé tout au long de la belle saison, et longuement fréquenté car les dépôts archéologiques couvrent une période de plus de 4000 ans !

(9) Il n'existe pas d'éléments permettant d'affirmer la présence de femmes dans ces groupes de chasseurs. Il semble cependant vraisemblable que certaines d'entre elles participaient à cette migration saisonnière, tant le travail à accomplir (chasse, préparation et séchage de la viande) était important et vital pour le groupe.

La découverte à Charmate d'éléments de parure (coquillages percés) n'est pas un élément décisif, car les parures étaient autant féminines que masculines. L'origine méditerranéenne de ces coquilles montre par contre l'existence d'échanges à grande distance entre les groupes.

(10) La prédominance du bouquetin parmi les ossements retrouvés suggère que les zones de chasse, il y a 8000 ans, se situaient dans un milieu boisé relativement ouvert et rocheux. La découverte récente de nombreux sites préhistoriques sur les Hauts Plateaux (Gerland, Pré Peyret, Pas de l'Aiguille, ...) montre que les chasseurs fréquentaient effectivement ces zones d'altitude et qu'ils les connaissaient parfaitement.

A visiter : Musée de la Préhistoire, Vassieux

A lire :

**Vercors et Préhistoire, Les étapes de l'occupation humaine, AVDPA, 4e édition, 2009

**Premiers alpins, 50000 ans d'aventure humaine, coll. Les patrimoines, Ed. le dauphiné, 2007



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Par l'action de leurs bénévoles, elles font vivre notre village et contribuent largement à son animation. *Lou Becan* ouvre ses colonnes aux associations communales.

L'ACCA - Association Communale de Chasse Agréée

Président : Jean-Pierre Faure



«L'Association communale de chasse agréée affiche une bonne santé en terme d'activité et de fréquentation

grâce à de nombreux amis chasseurs d'autres communes. Présidée par M. Jean-Pierre Faure, l'association compte une trentaine d'adhérents actifs dont la plupart sont retraités et originaires de la commune.

De la saison passée, on retiendra plusieurs sorties en nature, avec la réalisation complète des attributions du plan de chasse, la participation à plusieurs comptages de gibiers organisés par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme sur l'ensemble du plateau du Vercors. Outre les habituelles parties de chasse entre passionnés, un repas annuel entre chasseurs et propriétaires ayant des forêts sur la commune de Saint Julien est en cours d'organisation. Sans oublier l'assemblée générale ce printemps. D'autres activités comme depuis de nombreuses années sont à venir en 2010-2011, comme l'élagage ou le traçage des limites communales réalisés par les membres de l'association.»

La section FNACA - Vercors

Président par intérim : Gabriel Veyret

Suite au décès du président de la FNACA Vercors, Fernand Bernard, le maire et le conseil municipal présentent à sa famille et à l'ensemble des membres de la FNACA Vercors, toutes leurs condoléances.



Le défilé du 19 mars 2009, à Saint-Julien

Les Vercoquins

Présidente : Frédérique Germain

«La présidente Sandie Schmidt et le trésorier Guilhem Artières ont démissionné à la fin du printemps. La vice présidente Frédérique Germain a donc été élue Présidente, et la secrétaire Gaëlle Bertino a été élue trésorière. Comme la structure ne peut survivre sans un bureau de trois personnes minimum, Christine Blanc, jusqu'alors simple membre active du bureau s'est proposée pour assurer l'intérim.

Cette situation a perduré jusqu'à l'assemblée générale, qui a eu lieu courant septembre. En effet, au vu de nombreux retards de la part de l'ancien bureau, le bilan financier n'a pu être rendu que sur la fin du printemps, et l'été n'est pas une date propice à rassembler les parents...

A cette assemblée générale, le bureau a connu un second souffle, car Mesdemoiselles Germain et Bertino sont restées dans leur fonction, mais ont été rejointes par quatre autres mamans : Marie Clouet, Vanessa Albiero, Marjorie Puel et Caroline Boudry. Cette dernière a d'ailleurs été élue secrétaire.

Ne nous le cachons pas, la proximité des membres du bureau permet une cohésion que le pré-

cedent bureau ne pouvait obtenir (rappelons que le trésorier et la présidente étaient de St Agnan en vercors). Et heureusement, car de



Les enfants et le personnel déguisés pour le carnaval

nombreux soucis sont arrivés aux Vercoquins dans la fin de l'année ! Anne-Marie Albaret (la directrice) a eu un accident dans sa vie privée et a été arrêtée ; dans le même temps une employée ne se présentait pas à son poste. En 2 jours, l'effectif de la crèche a été divisé par deux. Les efforts constants du bureau et l'importance sociale de la seule crèche du canton a permis que la Protection Maternelle Infantile ne nous impose pas la fermeture de la structure ! Après quelques remplacements de fortune faits par Mlle Germain, Mlle Puel, ou encore des mamans possédant des diplômes adaptés, nous avons fini par trouver une remplaçante : Agnès Gauduel. C'est d'ailleurs cette dernière qui a été retenue pour remplacer définitivement Sonia Vanzellla. En

effet, nous n'avons pas eu beaucoup de postulantes et Agnès s'étant très bien intégrée au sein de la structure, elle avait pour elle le suffrage de ces deux collègues (Ingrid Istre et Christine Vignon).

Suite aux nombreux déboires et embûches de cet été (notamment financiers), les membres du bureau ont décidé de créer un poste d'Assistant de Gestion, afin d'assurer un meilleur suivi de l'administratif de la crèche. C'est Mlle Bertino Gaëlle qui est employée, elle a donc démissionné de son poste au sein du bureau. C'est Vanessa Albiero qui a été élue trésorière de l'association.

Enfin, les bilans positifs des années précédentes ont permis de faire quelques investissements à la crèche, comme des jouets neufs, un ordinateur pour le poste administratif et un logiciel de gestion des présences et de facturations pour la directrice. Mais aussi (et surtout) la possible réalisation d'une fresque qui égayera la devanture du bâtiment.

Nous espérons que l'assemblée générale de cette année soit mieux remplie que celle des années précédentes.

Gaëlle Bertino»



Les Amis de Saint-Blaise

Président : Alain Chatelan

«Depuis la lettre datée d'octobre 2009, les choses avancent doucement. Les grilles de protection des vitraux sont posées ; et vous avez pu apprécier leur beauté toute simple, grâce à un éclairage intérieur pendant les fêtes de Noël.

Dans le clocher, une grosse lézarde sous l'ouverture SUD, laissait l'eau de pluie s'infiltrer entre les blocs de tuf. Elle a été colmatée en urgence. Un devis de restauration d'ensemble du clocher est en cours chez l'architecte Monsieur Baquet, domicilié à Vacqueyras (84). Viendra ensuite la constitution d'un dossier pour la demande de subvention, de souscription et de mécénat.

Au cimetière, après la suppression de la stalagmite pour des raisons de sécurité, diverses idées sont à l'étude pour remettre la croix sur son socle, et ceci avec l'aide de Monsieur Barrier, ferronnier d'art à Rencurel.

Quant à la sacristie, après du rangement et un gros nettoyage, il nous reste au printemps, à rafraîchir les murs et le plafond.

Au hasard des rencontres, vous nous posez des questions ; merci de l'intérêt que vous portez à notre patrimoine religieux ; et merci bien sûr aux adhérents et donateurs.

Un merci tout particulier à Yvon Achard qui propose un concert à l'église le Samedi 24 juillet 2010.»

FERMETURE DES ROUTES

Les travaux sur la route des Gorges de la Bourne vont reprendre ce printemps. En voici le calendrier (sous réserve des aléas climatiques).



Du 29 mars au 7 mai. FERMETURE TOTALE

Pendant la durée des travaux,
itinéraire de déviation par la route
d'Herbouilly

Du 8 mai au 28 mai. FERMETURE PAR ALTERNANCE : fermeture en journée de 8h30 à 17h30. Ouverture le soir et le week end et durant tout le pont de l'Ascension (du 13 au 16 mai).

Du 29 mai au 29 août : ouverture totale



Du 30 août au 15 octobre. FERMETURE TOTALE

Du 16 octobre au 12 novembre. FERMETURE PAR ALTERNANCE: fermeture la journée. Ouverture soir et week end avec alternat.

En parallèle, travaux sur la RD 103 entre Goule Noire et les Clots du 3 mai au 25 juin avec des périodes de fermeture totale et des périodes d'alternat (travaux sur la conduite EDF).



MARS-JUIN 2010

Date	Lieu	Manifestation
vendredi 19 mars à partir de 10h	Saint-Martin	Défilé du 19 mars de la FNACA. Messe à 10h. Cérémonie au monument aux morts à 11h
vendredi 19 mars à partir de 20h	salle des fêtes de Saint-Martin	Concours de coinche de l'Association des Parents d'Elèves. Prix d'inscription : 14€ par équipe. 1er prix : jambon.
samedi 27 mars	salle des fêtes	Assemblée Générale du Comité des Fêtes. Voir ci-dessous
dimanche 28 mars à partir de 10h	Place du village	Matinée boudin du Comité des Fêtes. Vente au mètre : 8€. Réservation possible au 04 75 45 54 34
vendredi 30 avril à partir de 20h et toute la nuit	rendez-vous devant la fontaine	Le mois de mai arrive. Rendez-vous pour aller chanter le mai dans les maisons de la commune. Pensez à mettre vos présents devant votre maison pour encourager les chanteurs!
samedi 1er mai, midi	salle polyvalente La Chapelle	Repas dansant de la FNACA, ouvert à tous. Inscription auprès de Gabriel Veyret au 04 75 45 50 39
samedi 8 mai à 11h	devant la mairie	commémoration du 65e anniversaire du 8 mai 1945 marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe
dimanche 13 juin, toute la journée	village de Saint-Martin	«La grande récré». Manifestation organisée pour la deuxième année consécutive par toutes les associations de parents d'élèves du Vercors : au programme, animations, jeux pour les enfants et spectacles.
lundi 22 mars, 20h	mairie	conseil municipal - vote des budgets 2010
lundi 12 avril, 20h	mairie	conseil municipal
lundi 17 mai, 20h	mairie	conseil municipal
lundi 14 juin, 20h	mairie	conseil municipal

Rencontres Cinématographiques Début août 2010 (sur trois jours)

Les premières rencontres cinématographiques de Saint-Julien seront organisées cet été à la salle des fêtes. L'objectif est de projeter des films illustrant la façon dont le cinéma a représenté le monde rural. Ces projections en soirée seront accompagnées de conférences, de débats, notamment avec certains réalisateurs. Ronald Hubscher, professeur d'université en histoire et résident secondaire à Saint-Julien apporte sa caution scientifique. C'est sur sa proposition que les élus municipaux se sont lancés dans cette aventure. Une présentation complète sera faite dans le prochain numéro du bulletin Lou Becan.

Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Saint-Julien

Le samedi 27 mars 2010
à 20h30 à la salle des fêtes

Ordre du jour

- bilan moral et financier 2009
- préparation de la fête du village du samedi 17 juillet 2010
- renouvellement du bureau
- renouvellement des cotisations 2010
- questions diverses

Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié.

SAINT-JULIEN A LA UNE!



Le 3 février dernier, la commune de Saint-Julien s'est trouvée à l'honneur au Journal Télévisé du 13h de TF1 présenté par Jean-Pierre Pernaut.

Cherchant à illustrer des initiatives de jeunes permettant de vitaliser de petits villages, les journalistes ont suivi deux jeunes de notre commune.



C'est d'abord Aymeric Arnaud, exploitant agricole et producteur de fromages, notamment du Bleu du Vercors qui a pu présenter son activité.

C'est ensuite Philippe Baumann, facteur d'arcs exerçant à Piache qui a été mis à l'honneur.

L'équipe municipale adresse ses félicitations à Aymeric et Philippe et en profite pour remercier tous ceux qui contribuent à la vitalité économique de notre commune.



En 2007, c'est au Café Brochier que les journalistes de TF1 avaient consacré un reportage dans le cadre du JT de 13h.

RETROUVEZ LE REPORTAGE SUR INTERNET

<http://videos.tf1.fr/jt-13h/saint-saint-julien-en-vercors-des-habitants-sous-le-charme-5670465.html>
et très bientôt sur le site Internet de la commune, stjulienvercors.fr

FILM «LE BEL ÂGE»

Le film de Michel Piccoli, enfin sur les écrans!

Souvenez-vous, en 2008, durant plusieurs journées, en septembre et en novembre, l'équipe de tournage de Galatée Films était venue tourner dans le Vercors quelques scènes du film qui s'appelait alors L'Insurgée. L'acteur principal, Michel Piccoli et le réalisateur Laurent Perreau étaient présents (photo ci-contre). Plusieurs habitants du village avaient joué les figurants pour les scènes tournées à l'église et au cimetière.

Le film est sorti sur grand écran à la fin du mois de décembre 2009. Les scènes tournées dans le Vercors ne représentent que quelques dizaines de secondes mais Saint-Julien a été reconnu! Le titre du film est désormais Le Bel Âge. Pour ceux qui ne pourront le découvrir au cinéma, il faudra attendre la sortie DVD!



ALPHOUSE

Vous envisagez des travaux dans votre habitation? Bénéficiez d'une expertise énergétique gratuite dans le cadre du projet Althouse dont la Communauté des Communes du Vercors est partenaire.

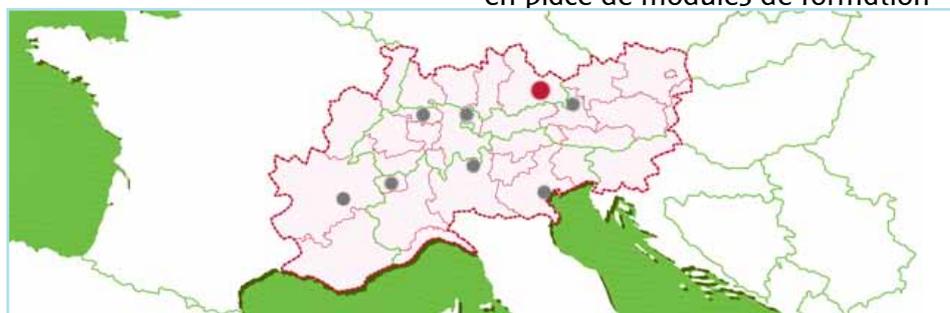
La Communauté de Communes du Vercors : site pilote du projet Européen Althouse

La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de la Drôme est le partenaire français du projet européen Althouse, qui réunit d'autres pays de l'arc alpin (Allemagne, Autriche, Italie et Suisse). L'objectif d'Althouse est de dynamiser le secteur de la rénovation thermique des bâtiments de l'arc alpin. On entend par rénovation thermique de bâtiments la recherche d'une haute performance énergétique (réduction des consommations d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'électricité, etc) tout en respectant l'architecture locale.

La Communauté de Communes du Vercors est site pilote français d'Althouse.

Un projet européen,
pour dynamiser le
secteur de la
rénovation thermique
des bâtiments

La première phase du projet



concerne l'analyse du bâti existant. Des diagnostics thermiques vont permettre de connaître les consommations d'énergie des bâtiments et, selon le mode constructif, de proposer des solutions techniques de rénovation visant une haute performance énergétique tout en préservant l'architecture locale.

La collecte de ce savoir sera valorisée de différentes manières :

-contenu de formation pour artisans, architectes et décideurs locaux (pour plus de renseignements sur les modules de formation, contactez Néopolis - www.neopolis.fr -, centre de formation dédié à l'éco construction de la CCI Drôme)

-information pour le grand public dans leur projet de rénovation : propositions de solutions techniques (privilégiant éco matériaux et énergies renouvelables), information sur les incitations financières (crédit d'impôts, prêt à taux zéro, etc), répertoires des artisans près de chez vous.

La deuxième phase du projet concerne la conception et la mise en place de modules de formation

Althouse pour artisans, architectes et décideurs locaux dans le domaine de la haute performance énergétique en rénovation.

La communauté de Communes du Vercors cherche des bâtiments pour la réalisation des diagnostics thermiques. Merci de vous faire connaître auprès de Monsieur Palermo pour vous inscrire sur une première liste. Ensuite, selon les besoins du projet, une dizaine de bâtiments, constituant un panel représentatif du bâti du Vercors, sera sélectionnée pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics consistent en une visite d'une journée sur site et sont gratuits. Aussi, si vous avez un projet de rénovation de votre bâtiment, n'hésitez pas à en faire part à M. Palermo, votre projet de rénovation pourra être réalisé dans le cadre de chantiers école des modules de formation Althouse (courant 2011).

Une synthèse de l'étude ainsi qu'une conférence «rénovation thermique des bâtiments alpins» sont prévues en partenariat avec l'ADIL 26, le Parc Naturel du Vercors et la CCI Drôme.

CONTACT, RENSEIGNEMENTS:

Pierre-Yves Palermo, directeur de la Communauté des Communes du Vercors
04 75 48 24 70

BESOIN D'UNE FORMATION AUX OUTILS
INFORMATIQUES POUR 2€ DE L'HEURE?



Initiation informatique et Internet

Début de la formation : mardi 16 mars
Tous les mardi de 14h00 à 16h00
Durée : 4 séances (8h)
Lieu : Salle de réunion - Maison du Paysan et du Vercors

Comprendre l'outil informatique et rédiger son 1er texte numérique
Découverte du matériel - 2h
Découverte du système d'exploitation Windows - 2h
Concrétisation

Comprendre Internet et commencer à naviguer sur des sites pratiques dans la vie quotidienne
Comprendre Internet et y accéder - 2h
Commencer à naviguer - 2h
Concrétisation

Formation : tout public
Tarif : 4 x 2 heures = 15€
Adhésion annuelle : 10 €

Renseignements et inscription :
Communauté des Communes du Vercors
avenue des Grands Goulets
26420 La Chapelle en Vercors
Tél : 04 75 48 24 70
email : c.faire@vercors.net



Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h.
Inscription préalable obligatoire
Contact au 04 75 45 51 09

Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12 h.
Tel : 04 75 45 52 23
Fax : 04 75 45 52 91
Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr
Site : stjulienvercors.fr
Permanence du maire : sur rendez-vous.

Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17
Docteur Vincke (St Agnan) : 04 75 48 10 14
Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29
Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70
Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54
Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

ETAT CIVIL

Septembre 2009 - février 2010
Naissance, mariage et décès
NEANT

INFORMATIONS PRATIQUES

Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique.
Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture.
Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

Déchetterie intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h30,
jeudi de 9h à 11h et de 13h30 à 16h30
et samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.
Renseignements 04 75 48 24 70.

Médiathèque intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature
Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de
14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à
16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi
de 10h à 12h.
Renseignements au 04 75 48 15 92.
Adhésion annuelle de 10€.

Club des Aînés Ruraux Les Jonquilles

Rendez-vous tous les mercredis
à 14h à la salle de réunion (à
côté de la mairie). Jeux de cartes
et autre...

Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors
Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
Ont participé à ce numéro :
Michèle Bonnard,
Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes,
Pierre-Louis Fillet, Delphine Grève,
Pierre Hustache, Nadège Michel.
N° ISSN : 1632-2797
Imprimé à la Mairie à 130 exemplaires.